

HONORAIRES DE GESTION/LOCATION*

Locaux à usage d'habitation
Conformément à la législation :

	À la charge du Propriétaire			À la charge du Locataire		
	Zone Très Tendue	Zone Tendue	Autres Zones	Zone Très Tendue	Zone Tendue	Autres Zones
Prestation de visites + Constitution de dossier + Rédaction du bail	10€ HT /m ² soit 12€ TTC /m ²	8,33€ HT /m ² soit 10€ TTC /m ²	6,67€ HT /m ² soit 8€ TTC /m ²	10€ HT /m ² soit 12€ TTC /m ²	8,33€ HT /m ² soit 10€ TTC /m ²	6,67€ HT /m ² soit 8€ TTC /m ²
Réalisation de l'État de lieux	2,5€ HT /m ² soit 3€ TTC /m ²			2,5€ HT /m ² soit 3€ TTC /m ²		

Locaux à usage commercial
30% HT du montant du loyer net de charges à la 1^{ère} année.

État des risques naturels
Ces honoraires sont de 15€ HT et pris en charge par le bailleur. Pour tous les autres diagnostics un devis sera présenté au bailleur.

Gérance

	Pourcentage sur le montant des encaissements réellement effectués
Logements et locaux annexes	6%HT soit 7.20% TTC
Garage ou parking isolé	8% HT soit 9.6% TTC
Immeuble en pleine gestion	4.50% HT soit 5.40% TTC

Assurance garantie loyers impayés
2,5% TTC sur le montant des encaissements TTC réellement effectués.

Prestations particulières À la charge du Propriétaire

Base de déclaration fiscale	OFFERT
Prêts, ANAH... (par dossier)	145€ HT soit 174€ TTC
Suivi administratif et financier des travaux (Calcul des honoraires HT sur le montant TTC des travaux) • De 3000€ à 7500€ TTC (avec un minimum de 50€ HT) • Au-delà de 7500€ TTC	3% 2%
Compte d'indivision (par indivisaire par an)	60€ HT soit 72€ TTC
Gestion des procédures (hors impayés), huissier, avocat, expertise	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Déclaration de sinistre, présence à l'expertise	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Représentation (commission, expertise, Assemblée générale...)	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Avenant au bail**	6% HT du loyer annuel
Renouvellement de bail	3% HT du loyer annuel (à la charge du locataire lorsque celui-ci en est à l'initiative)

À la charge du Locataire

Honoraires de mise à l'huissier (constitution de dossier, transmission de pièces...)	180€ HT soit 216€ TTC
Photocopies (par face)	0.17€ HT soit 0.20€ TTC
Nouvelle étude de dossier, à la demande du locataire (changement de colocataire, de garant, ...)	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Avenant au bail**	6% HT du loyer annuel

* En vigueur au 28/06/2018.

** Ces honoraires seront imputés sur le compte du propriétaire, si l'avenant au bail est réalisé à la demande du propriétaire, ou sur le compte du locataire, lorsque l'avenant au bail est réalisé à la demande du locataire.